



Mot de la présidence

Chers Amis adhérents,

2025 : année de tous les défis !

Pour toute association, cette année représente une période charnière dans notre historique. Incertitude budgétaire dans nos subventions, précarisation de nos régimes de retraites pour nos bénévoles actifs, montée exponentielle de la violence en ville et dans nos campagnes, fragilisation de la protection de l'enfance, augmentation générale des prix de fonctionnement incontournables tant énergétiques et assurances, extrême précarisation de notre système de santé etc..

Et pour chaque citoyen, menaces de guerre près de nos frontières avec son corollaire : augmentation prioritaire de l'armement, violations flagrantes des accords internationaux et atteintes aux droits de l'homme et de l'enfant, explosion des « fake news » sur les réseaux sociaux dans le seul but de détourner la réflexion de nos concitoyens. Tout cela nous remémore les pages noires de notre histoire... Déjà, on nous explique : 2 % du PIB pour l'armement, et 35 % pour la protection sociale. Le transfert des dépenses est insupportable.

Pour ne pas subir les affres de notre passé récent si douloureux dans notre mémoire, nous sommes contraints à interroger les leçons de nos historiens : le traité de Paix de Versailles mettant un terme à la « boucherie humaine de 14-18 », et bâclé le 28 juin 1919 sans la présence des allemands, a été le géniteur de la guerre mondiale de 39-45. Les mêmes causes entraînant les mêmes effets, nous avons donc, dans nos mains, les conditions de construction de notre propre avenir.

Dans son rôle de représentant des associations du Lot et Garonne, où chaque bénévole anime l'honorable fonction de citoyenneté, PARI 47 remplira son devoir d'interpellation de chaque élu de notre département pour qu'une économie de guerre ne soit pas le prétexte d'un recul des besoins impérieux d'investissements dans le social.

Dans le cadre de la préparation de son **Assemblée Générale fixée au 10 mai 2025 à 14h00 au Galion** de Foulayronnes, ce sujet y sera abordé en présence de tous les élus de notre département qui y seront invités.

Dès à présent, inscrivez cette date dans vos agendas. De plus, n'hésitez pas à inviter tous vos partenaires et amis associatifs à notre soirée festive et gratuite qui clôturera notre assemblée générale, animée par l'association théâtrale « Les Fous du Baron » de Buzet.

Les coprésidents de PARI 47

Sommaire

Page 1 : Mot de la présidence

Page 2 : Sommaire

⇒ Calendrier formations

⇒ Les associations face à l'inflation.

Page 3 :

⇒ Association adhérente

Page 4

⇒ Renouvellement des dirigeants associatifs.

Calendrier des formations

Programmées par le conseil départemental 47

➤ 12 et 19 mars à AGEN

Recherche de financements publics et privés

➤ 9 avril à AGEN

Les stratégies de communication

➤ 16, 23, 30 mai et 6 juin à Villeneuve sur Lot

Comptabilité Générale et budgets prévisionnels

➤ 17 septembre à Marmande

Dynamique du bénévolat

Lien internet :

lecoindesassos.lotetgaronne.fr/toutes-les-formations

Les associations face à l'inflation

Selon une étude réalisée en février 2023 auprès de 2789 responsables associatifs par Recherche et Solidarités :

L'inflation a des conséquences sur le comportement des adhérents pour 70% des associations (baisse des souscriptions et/ou des participations aux activités, non renouvellement d'adhésions, ...) et des bénévoles pour 60% d'entre elles (limitation des déplacements, réduction de l'activité bénévole, ...). Par ailleurs, près de 40% des associations indiquent avoir déjà dû adapter et/ou annuler des activités en raison du contexte inflationniste.

L'augmentation des denrées alimentaires affaiblit les moyens des associations caritatives agissant en faveur des populations nécessiteuses.

S'appuyant sur ces chiffres, Le Mouvement Associatif appelle à des mesures fortes de soutien aux associations pour leur permettre de faire face à l'inflation et notamment :

1°) Une prise en compte, par l'Etat et les collectivités territoriales, du taux de l'inflation, dans le montant des subventions versées aux associations.

2°) La transformation de la réduction d'impôts pour les frais de déplacements des bénévoles associatifs en crédit d'impôts.

3°) Pour les associations employeuses de salariés, la revalorisation des salaires dans les conventions avec les financeurs publics du montant des postes Fonjep, et la suppression de la taxe sur les salaires.

PARI 47 portera ces revendications lors de rencontres avec tous les élus du département.

« Les fous du baron » Buzet sur Baïse



Troupe de représentation théâtrale.

Depuis sa création en 1993 par Georges Longueville, très vite rejoint par notre regrettée Elisabeth, l'association « Les Fous du Baron » a présenté de très nombreux spectacles dans différents domaines : - Pièces de théâtre - Soirées café-théâtre - Sons et lumières

Les premières années, plusieurs pièces courtes en 1 acte composaient le programme. Puis, très vite, les grandes pièces sont arrivées : J'y suis, j'y reste, Tailleur pour dames, On choisit pas sa famille, Lorsque l'enfant paraît, La bonne Anna, etc.... Nous avons monté également plusieurs café-théâtre à thèmes dont : - Les vendanges....A Buzet, c'est une obligation ! - les femmes, - « Du rire aux larmes » : une soirée unique dédiée à notre amie Elisabeth, disparue en 2016. - « Les 30 ans des Fous du baron » en 2023

Dans les années 2000, nous avons été sollicités par la ville de Nérac pour réaliser un son et lumière dans le parc de La Garenne (Nérac) sur la vie d'Henri IV. A cette occasion, de très nombreux néracais sont venus gonfler l'effectif de la troupe.

En 2022, pour fêter les 100 ans du nom de notre village : Buzet sur Baïse, nous avons joué une pièce écrite par Alain Parailous : « Buzet à travers les âges ». La première partie était assurée par les Fous du Petit Baron.

Enfin, en 2024, - « Les fantômes du château », un texte écrit également par Alain Parailous, joué devant les enfants de l'école au mois de juin et pour les journées du patrimoine dans la cour du château. - « Le jubilé de Georges » en 2024 pour mettre à l'honneur le créateur de la troupe qui souhaite prendre du recul par rapport à la troupe.

Pour 2025, nous préparons 2 spectacles différents : - 10 mai, à l'occasion de l'AG de Pari 47 : café-théâtre dont la partie musicale sera assurée par Noval Music. - 29 novembre à Buzet : Première de notre nouvelle pièce « Noël au balcon »

La troupe est uniquement composée d'amateurs, la mise en scène est collégiale et tout le monde s'implique dans les décors et les costumes.

Pour les associations qui souhaitent organiser une soirée théâtrale, n'hésitez pas à nous contacter :

Martine SOULIES : 06 78 88 88 96

Renouvellement des dirigeants associatifs : « planifier et non plus subir »

Le 1,5 million d'associations « loi 1901 » que compte la France constitue des actrices fondamentales pour le quotidien de la plupart d'entre nous. Réciproquement, elles comptent sur leurs bénévoles pour fonctionner, dans la mesure où seuls 10 % d'entre elles emploient des salariés (et le plus souvent, on compte un ou deux salariés). Près d'une association sur deux s'inquiète du renouvellement de leurs dirigeants. Ces successions sont pourtant souvent subies, alors qu'une planification permet en général de lever les inquiétudes.

Il s'avère qu'elles sont très peu planifiées, notamment parce que les ressources (et notamment le temps) manquent mais aussi parce qu'il existe une forte dépendance des associations à leurs dirigeants. Envisager leur départ suscite des inquiétudes. Ces dernières sont légitimes et pourraient être contrées par une planification.

Quand une équipe dirigeante ne souhaite plus se représenter aux élections internes, quand un mandat unique arrive à son terme, quand un ou plusieurs dirigeants démissionnent... Qu'elle soit prévisible ou au contraire précipitée, la succession doit se dérouler le plus paisiblement possible afin de garantir la continuité des activités et la soutenabilité de l'association.

Une succession mal préparée conduit pourtant à une perte de compétences, de connaissances et de réseaux, qui sont peu ou pas transmis aux nouveaux dirigeants. Toute association, quelle que soit sa taille, a donc besoin de mettre en place un processus de succession de qualité. Les enquêtes les plus récentes montrent que seulement une association sur quatre planifie de manière rigoureuse les successions.

Une succession s'anticipe. Si tel n'est pas le cas, il peut être bienvenu de modifier les statuts et le règlement intérieur afin qu'ils prévoient les modalités exactes d'une succession. Il peut s'agir par exemple de mettre en place une période de transition - élire la nouvelle équipe six mois avant la fin effective du mandat précédent - ou encore des mandats se chevauchant. En outre, la formation des organes de gouvernance est fondamentale afin de faciliter la transmission du pouvoir et des informations mais aussi pour gérer les cas de successions précipitées. Quoi qu'il en soit, une succession se prépare et doit être anticipée quelque temps avant l'échéance du mandat par l'équipe en place.

Parce qu'il est de plus en plus difficile de renouveler les dirigeants, parce qu'une succession mal menée crée des pertes tangibles et intangibles, parce que les successions difficiles sont légion, parce qu'il s'agit d'une étape à haute intensité émotionnelle ; autant de raisons pour les associations pour se saisir du sujet.

En somme, par-delà un processus formalisé, c'est une culture organisationnelle qui doit être développée : celle de la transparence et du partage de l'information. Sans une telle diffusion, les dirigeants entrants mettront davantage de temps à chercher à obtenir des informations qu'à réellement se préoccuper de l'activité et des bénéficiaires.

Planifier, gérer, former et informer sont donc les maîtres mots d'une succession réussie.

Guillaume Plaisance

Maître de conférences en sciences de gestion spécialiste de la gouvernance et du management non-lucratif, IAE Bordeaux

Notre site : **WWW.PARI47.fr**

Nombre de visites hebdomadaire : en moyenne 7 500

Bienvenue aux nouveaux adhérents

MAIRIES

Mairie de BEAUZIAC - Mairie de FREGIMONT - Mairie de MONBAHUT
Mairie de MONVIEL.

PARTENAIRES COMMERCIAUX

Cinéma Le MARGOT à Nérac
Compagnie ABACART Troupe culturelle à Saint Sulpice et Camarsac (33)
NATUR ELODIE BEAUTE Esthéticienne à Damazan
Didier BASSIN SPIRIT Voyant à Gujan-Mestras (33)
BEL ET BIEN Corps et Ame Structure de bien-être à Le Temple sur Lot

ASSOCIATIONS

TROUPE DE L'ETRE Groupe théâtral à Foulayronnes
AMAT Solidarité aux handicapés à Saint Léon
COMEBAG BY MALY Solidarité à Agen
SOLIDRIVE Solidarité à Agen
PHILIPPE HERVE Magicien à Moncrabeau
TRANSNUMERIC Appareils informatiques à Marmande
LES MORTES PAYES DES ROUTIERS Groupe médiéval à Boé
ASSO MLM Culture jeunes à Agen
AMASSAT Solidarité personnes âgées à Saint Sylvestre
AVEC CŒUR ET PANACHE Groupe théâtral à Anthé
LES PETITS CHENAPANS Ecole alternative à Grateloup
PARTAGES ET SOLIDARITES Solidarités à Lafitte sur Lot
GOOD VIBES COMEDY CLUB Cabaret à Villeneuve sur Lot
LES FOUS DU BARON Groupe théâtral à Buzet sur Baïse